

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 6 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

I/ Urbanisme : passage du POS communal en PLU

Des modifications seront apportées au compte rendu, réalisé par l'agence d'urbanisme de la région de Reims, du premier atelier d'urbanisme organisé le 8 juin 2016.

Le prochain atelier d'urbanisme se déroulera le vendredi 11 octobre 2016 à partir de 17h30, en présence de Mmes DELON et FENEUIL du PNR de la Montagne de Reims et de M. TOUBLAN de la société IMMOCOOP.

II/ Construction du pôle médical et paramédical

Une réunion est fixée le 7 septembre 2016 afin de présenter les plans de la construction aux professionnels de santé.

Vu la délibération n°201603/10 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement du marché concernant la construction d'une Maison médicale Place de la Gare et le projet présenté par le cabinet TDA, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire pour les travaux de construction d'un pôle médical et paramédical Place de la Gare et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Des travaux électriques ainsi que la pose de compteurs forains sont prévus fin octobre 2016.

III/Passage du marathon « Run in Reims »

Le prochain Run in Reims aura lieu le 9 octobre 2016. Des barrières seront installées pour la sécurisation des lieux à partir de 8h. Il est prévu d'installer un point d'éponge à proximité de l'église, 15 bénévoles seront nécessaires. Un arrêté municipal sera pris pour restreindre la circulation lors du passage des coureurs.

IV/CCAS

La cérémonie du 11 Novembre 2016 débutera à 11h30 Place de la Mairie. Les enfants seront invités à chanter puis à déposer un œillet sur le monument aux morts. Une exposition sera installée à l'espace culturel puis en Mairie.

V/Équipements 2016 2017

Un projet de construction d'une aire multisports est évoqué par la commission chargée des sports. Des devis seront demandés ainsi que des subventions avant la fin 2016.

VI/Bâtiments

La rénovation des bâtiments de la Maison des associations est prévue par la commission. Un devis de la société CYRALEX d'un montant de 13 300€ est présenté aux membres du Conseil. D'autres devis seront demandés afin de réaliser la peinture intérieure du bâtiment. Le préau sera rénové prioritairement.

Les rapports SOCOTEC sont en attente.

Une procédure de marché à procédure adaptée est envisagée afin de réaliser la rénovation d'une partie de la toiture de la Mairie.

Le dépeçonnage de la maison des associations ayant été inefficace, une autre solution est à prévoir.

Une demande de prêt de salle de classe a été déposée par l'association Impact langue. Les membres du conseil municipal acceptent le prêt de la salle 7 heures par semaine jusqu'au 31 décembre 2016. À compter du 1^{er} janvier 2017, un tarif de 10 € de l'heure sera appliqué.

VII/Environnement

Les sapins ont été commandés par la commission pour les fêtes de fin d'année. Des devis pour les plantes d'automne sont demandés. L'aménagement du Gué sera réalisé en septembre et le balisage des balades fleuries sera revu.

VIII/Voiries

Les travaux de rénovation de la voirie rue Gervais sont achevés.

La demande d'affichage de panneaux dans la commune par le PNR est acceptée pour le 40^{ème} anniversaire du parc.

Le rallye des coteaux historique 2016 a compté 45 participants.

IX/Commission scolaire

Une demande de fléchage du pôle scolaire a été déposée.

Une réflexion concernant le nom du pôle scolaire est en cours. Les conseillers sont invités à faire des propositions.

Des intervenants sont recherchés pour organiser les TAP les mardis.

X/Questions diverses

Les membres du conseil municipal envisagent d'installer une armoire à livres dans la commune.

Une commission composée de Renault PEHU, Sylvie HERBERT et Patrick MANCEAUX est créée afin de mettre en place un marché communal.